

Image not found or type unknown



Litige sur la facturation d un avocat après une question devant e

Par **CHALULEAU THIERRY**, le **08/04/2008** à **09:15**

suite a une annulation de permis de construire a mon nom. ma fille se rend chez un avocat afin de savoir si nous avons un recours. l'avocate précise que la consultation est gratuite et déclare qu'une réponse lui sera adressée par téléphone après 5 MINUTES dans son cabinet. aucune réponse téléphonique mais un courrier de trois pages précisant que nous n'avons aucun recours et facturé 540 euros. CETTE FACTURATION EST ELLE NORMALE ET SUIS JE OBLIGE DE M'EN ACQUITER . MERCI DE VOTRE REPONSE